

Questionnaire sur le tatouage et le perçage

	VRAI	FAUX
1. Les restrictions d'âge relatives au tatouage et au perçage sont les mêmes partout au Canada.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Le consentement des parents est requis pour les personnes mineures dans certaines provinces et certains territoires.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Les studios les plus établis et réputés ont des restrictions relatives à l'âge.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Tous les perçages comportent les mêmes risques.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Il est impossible d'avoir une réaction allergique à un tatouage ou à un perçage.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Les artistes du tatouage et du perçage devraient porter des gants de vinyle ou de latex neufs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. L'hépatite B, l'hépatite C et le VIH font tous partie des risques liés au perçage et au tatouage.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8. Le perçage peut entraîner une cicatrisation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. Il est correct de partager des contenants d'encre pour le tatouage.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10. L'équipement réutilisable devrait être stérilisé avec de l'alcool.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. Les consignes de soins après-tatouage/perçage devraient être suivies.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>